

Commune d'Is-sur-Tille

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2019

SOMMAIRE

PREAMBULE

I – LE CONTEXTE DE PREPARATION DU BUDGET 2019

1/ Un atterrissage a risque de l'économie mondiale

- 1.1 L'économie mondiale entre dans une zone de risque
- 1.2 Les prévisions de croissance de la zone euro en baisse
- 1.3 La croissance française marque le pas

2/ Projet de loi de finances 2019 : vers une stabilisation.

II – LE CONTEXTE LOCAL : EVOLUTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

1/ Evolutions du Budget principal

- 1.1 Les recettes de fonctionnement
- 1.2 Les charges de fonctionnement
- 1.3 Les charges de personnels

2/ L'endettement tous budgets confondus

3/ Evolution des budgets annexes

III – LES ORIENTATIONS 2019

- 1/ Les recettes de fonctionnement**
- 2/ Les dépenses de fonctionnement**
- 3/ L'investissement**
- 4/ Les budgets annexes**

PREAMBULE

Depuis la loi du 6 février 1992, les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif en application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales. Ce débat d'orientations budgétaires ne revêt pas un caractère décisionnel mais permet de fournir aux élus les éléments nécessaires pour appréhender le contexte budgétaire, la situation de la collectivité et sert de base aux échanges du conseil municipal. Il n'est par conséquent pas soumis au vote de l'assemblée délibérante.

La loi NOTRe a modifié les articles du Code Général des Collectivités Territoriales consécutifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Désormais, le débat doit porter sur les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

I – LE CONTEXTE DE LA PREPARATION DU BUDGET 2019

1. UN ATERRISSAGE A RISQUE DE L'ECONOMIE MONDIALE :

1.1 L'économie mondiale entre dans une zone de risque.

Le Fonds Monétaire International (FMI) prévoit une croissance mondiale de 3.7% en 2019, après avoir abaissé en octobre une hypothèse de progression du PIB mondial initialement anticipée à 3.9%.

L'année 2018 a, en effet, révélé une augmentation des risques pesant sur la croissance mondiale. Les attaques portées au multilatéralisme, qui réduisent d'autant sa capacité de résilience, le conflit commercial initié par les Etats Unis contre l'Europe et contre la Chine, les incertitudes géopolitiques, sont autant de sources d'inquiétudes. A cela, s'ajoute la fin des politiques monétaires accommodantes déjà à l'œuvre pour les pays émergents. Les Etats membres du G20, eux, poursuivent de bénéficier de conditions de financement favorables, mais ont relevé leurs taux directeurs au cours de l'année, généralement plus d'une fois. Pour les marchés, l'année 2018 a été une année particulièrement difficile et voit l'ensemble des classes d'actifs s'afficher en baisse, tant sur le marché des actions que sur celui des obligations.

Le cours du pétrole et le prix des matières premières ne devraient pas, ou peu, augmenter, sous l'effet du ralentissement de la consommation observé. Toutefois, si les perspectives semblent orientées à la baisse, les incertitudes liées à l'évolution des droits de douanes ou à d'éventuelles sanctions commerciales pourraient peser négativement.

Le FMI estime que la croissance de l'économie va ainsi ralentir modérément au niveau mondial et plus nettement aux Etats-Unis, dont la croissance en 2018 a été portée par la réforme fiscale du président Trump.

Les prévisions pour les Etats-Unis ont ainsi été révisées à 2,5% en 2019 après une croissance estimée à 3% en 2018, contre 2,2% en 2017.

En Grande-Bretagne, la croissance pourrait s'établir à 1,5% en 2019. Le Brexit fait, néanmoins, peser une réelle incertitude sur cette évolution. Ainsi, les investissements des entreprises affichent un repli de 1,2% et la consommation intérieure, moteur de la croissance britannique, comme les bons résultats du commerce extérieur, pourraient notamment souffrir d'une sortie « dure » de l'Union européenne.

Enfin, le FMI prévoit pour la Chine une prévision de croissance de 6,2% en 2019, confirmant le ralentissement observé en 2018.

1.2 Les prévisions de croissance de la zone euro en baisse

La zone euro voit un net ralentissement de sa croissance. L'activité fléchit dans l'industrie, de manière marquée, comme dans les services. L'économie Italienne manifeste un affaiblissement significatif et l'Allemagne a vu, au cours des six derniers mois de l'année 2018, sa progression faiblir. Si la croissance n'est pas remise en cause, elle devrait ralentir et s'établir à 1,8% en 2019, puis à 1,7% en 2020.

1.3 La croissance française marque le pas

Indicateurs économiques en France :

(Source PLF 2019 – chiffres clés – Ministère de l'action et des comptes publics)

| | 2018 | 2019 |
|---|-------------|-------------|
| Croissance du PIB en volume | 1,6% | 1.7% |
| Pouvoir d'achat revenu disponible | 1,6% | 1.7% |
| Dépenses de consommation des ménages | 1,1% | 1.7% |
| Investissement des entreprises | 4,6% | 3.0% |
| Prix à la consommation (hors tabac) | 1,6% | 1.3% |
| Déficit public (en % du PIB) | 2,4% | 1.9% |
| Dette publique (en % du PIB) | 98,7% | 98.6% |
| Taux de prélèvements obligatoires (en % du PIB) | 45,0% | 44.2% |
| Part des dépenses publiques | 54,6% | 54.0% |

Le ralentissement de l'économie française devrait se prolonger en 2019-2020.

Au-delà des effets de conjoncture, la consommation des ménages, qui a augmenté de 1% en 2018, se redresse. L'effet des réductions de cotisations salariales et la première étape de baisse de la taxe d'habitation pourraient ainsi soutenir la croissance. L'investissement des ménages, en revanche, se contracte et les mises en chantier sont en baisse malgré un taux d'emprunt qui reste attractif.

L'investissement des entreprises devrait également contribuer positivement à la croissance en restant à un niveau soutenu. Toutefois, leur taux d'endettement, à 76%, est de près de 10 points supérieur à la moyenne européenne (62%).

L'année 2018 aura surtout été marquée par l'accélération de l'inflation, puisque celle-ci a sans doute atteint +1,9 % en moyenne annuelle pour l'indice général, après +1 % en 2017 et environ 0 % les deux exercices précédents.

En France, le budget 2019 de l'Etat porté par le gouvernement est basé sur une croissance du PIB de 1,7% pour l'année.

Le déficit public se réduit à peine. Il représenterait 2,6 % du PIB en 2018 après 2,7 % en 2017, plus mauvais résultat de l'Union européenne à 28 avec l'Espagne et la Roumanie (source : Commission européenne). La France apparaît comme l'une des rares économies à afficher un déficit primaire (hors intérêts versés liés au montant de la dette accumulée), de 0,8 % du PIB, alors que l'Allemagne et l'Italie enregistrent un excédent de respectivement 2,5 et 1,7 %. Le mouvement n'est pas près de s'inverser, puisque le président de la République a annoncé le 10 décembre la mise en œuvre de mesures de pouvoir d'achat applicables au 1^{er} janvier, en plus de l'annulation de la hausse de la taxe carbone, de sorte que le déficit se creusera de nouveau, vers 3,5 % du PIB en 2019.

2. Projet de loi de finances 2019 : vers une stabilisation.

Pas de mesures nouvelles pour les collectivités territoriales dans le projet de loi de finances pour 2019, après une année 2018 qui a vu la mise en place des contrats financiers Etat-collectivités, le gel de la DGF et l'augmentation des dotations péréquations.

Ainsi, les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à la loi de finances initiale pour 2018, enregistrant une légère hausse (70 M€) pour atteindre 48,6 Md€. La DGF des communes et des départements est maintenue également, à hauteur de 26,9 Md€. Globalement, les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenues à un niveau historiquement élevé de 2,1 Md€, dont 1,8 pour le bloc communal.

Les dispositions fiscales majeures concernant les collectivités sont renvoyées au projet de loi dédié (annoncé pour le premier trimestre 2019), qui devrait acter la refonte de la fiscalité locale. Toutefois, le dégrèvement de la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation (65%), pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018), est bien confirmé. La troisième tranche interviendra en 2020, l'objectif étant de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires, pour au moins 80% des ménages. La question des 20% de contribuables non concernés pour le moment par cette exonération sera abordée dans ce projet de loi.

En ce qui concerne la compensation pour les communes, l'une des pistes du gouvernement serait un transfert vers les communes de la part de taxe foncière actuellement allouée aux départements et les intercommunalités. Mais rien n'est officiel pour le moment.

II. Le contexte local : évolution budgétaire et financière

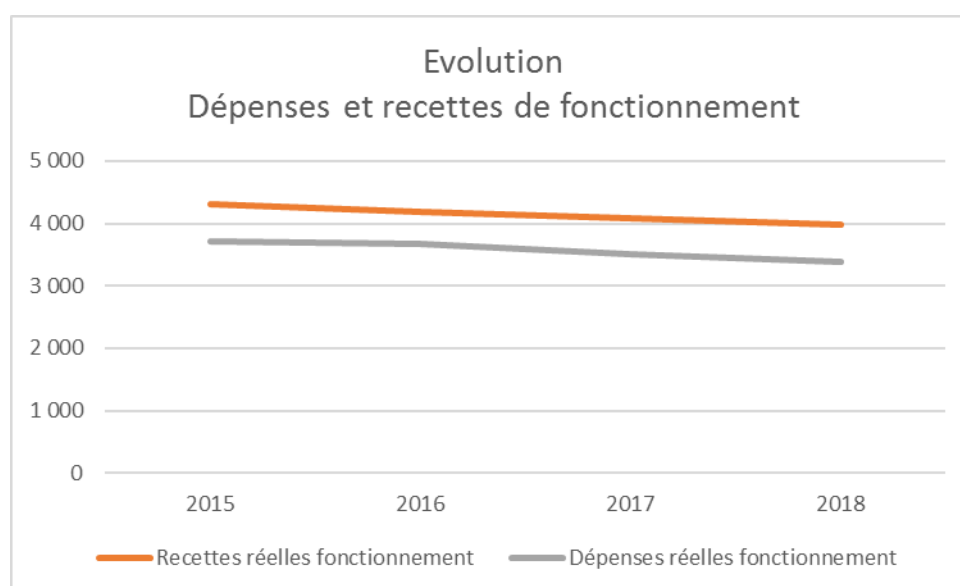
Conformément aux préconisations nationales, Is-sur-Tille a un budget de fonctionnement excédentaire (les recettes sont supérieures aux dépenses). Cet excédent participe au financement des investissements sans recourir à l'emprunt de façon systématique.

Le graphique ci-dessous traduit la vigilance à avoir dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement au regard de la baisse de nos recettes.

1/ Le Budget Principal

Les baisses successives des dotations de l'Etat ont un impact direct sur l'autofinancement de nos investissements. Cette situation nécessite une gestion rigoureuse afin de ne pas mettre à mal l'équilibre financier de la commune. De plus, les transferts de compétences à la COVATI ont un impact direct sur la lecture de l'évolution budgétaire.

| Fonctionnement en K euros | 2015 | 2016 | 2017 | Prévisions 2018 |
|---------------------------|------------|------------|------------|-----------------|
| Recettes réelles | 4 314 | 4 180 | 4 092 | 3 985 |
| Dépenses réelles | 3 715 | 3 666 | 3 508 | 3 382 |
| Solde | 599 | 514 | 584 | 585 |



1.1 Les recettes de fonctionnement et la fiscalité

Les recettes de fonctionnement sont estimées, en 2018 en baisse de l'ordre de **107k€**.

Cette baisse concerne principalement le transfert de la compétence restauration scolaire à la covati soit – 130K€,

Compensée par une augmentation des recettes sur certains postes comme la dotation de solidarité communautaire + 13k€ ou encore l'aide de l'Etat pour la MSAP soit + 39k€

Evolution des recettes de gestion courante (hors produits exceptionnels) :

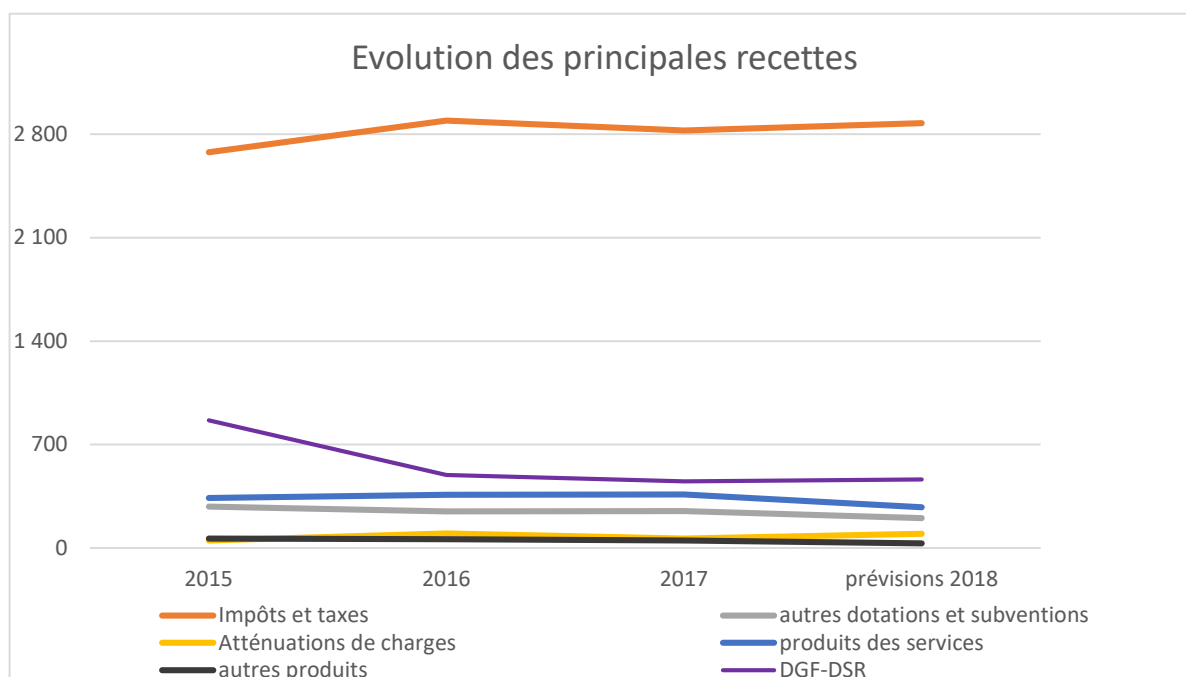
| en K euros | 2015 | 2016 | 2017 | prévisions 2018 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|
| Recettes gestion courante | 4 276 | 4 153 | 4 005 | 3 943 |
| <i>Dont impôts et taxes</i> | <i>2 678</i> | <i>2 892</i> | <i>2 826</i> | <i>2 875</i> |
| <i>dont DGF -DSR</i> | <i>865</i> | <i>495</i> | <i>451</i> | <i>463</i> |
| <i>Dont dotations et subventions</i> | <i>281</i> | <i>247</i> | <i>249</i> | <i>203</i> |

Evolution de la fiscalité directe des ménages :

| | 2014/2015 | 2015/2016 | 2016/2017 | 2017/2018 |
|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Evolution des valeurs locatives | + 1% | + 1% | +0.4% | NC |
| Evolution du taux | +0% | + 0% | + 0% | +0% |

Les impôts et taxes représentent environ 72% des recettes de fonctionnement de la commune. Ce montant inclut les impôts des ménages (taxes foncières, taxes d'habitation), des compensations et autres taxes. La première étape de la réforme de la taxe d'habitation a pris effet en 2018, avec comme conséquence une baisse de 30% pour environ 80% des foyers. Des modalités de compensation pour les communes ont été mises en place par l'Etat.

L'évolution des principales recettes de ces dernières années se présente comme suit (en Keuros) :

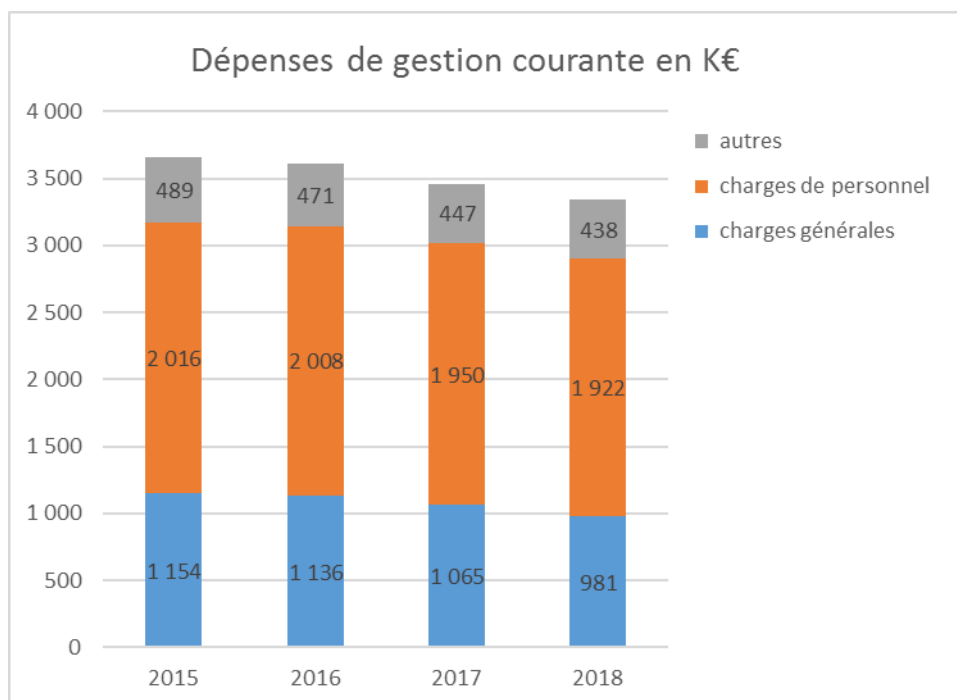


1.2 Les charges de fonctionnement :

Les charges de fonctionnement sont estimées, en 2018 en baisse de l'ordre de **126k€**.

Ci-dessous la structure des charges de fonctionnement en KEuros et la part des sous-comptes dans les dépenses de gestion courante :

| | 2015 | | 2016 | | 2017 | | 2018 | |
|---|--------------|------|--------------|------|--------------|------|--------------|------|
| TOTAL dépenses réelles de fonctionnement | 3 715 | | 3 666 | | 3 509 | | 3 382 | |
| TOTAL des dépenses de gestion courante | 3 670 | 100% | 3 617 | 100% | 3 462 | 100% | 3 341 | 100% |
| * charges générales | 1 154 | 31% | 1 136 | 31% | 1 065 | 31% | 981 | 29% |
| * charges de personnel | 2 016 | 55% | 2 008 | 55% | 1 950 | 56% | 1 922 | 57% |
| * autres | 489 | 13% | 471 | 13% | 447 | 13% | 438 | 13% |



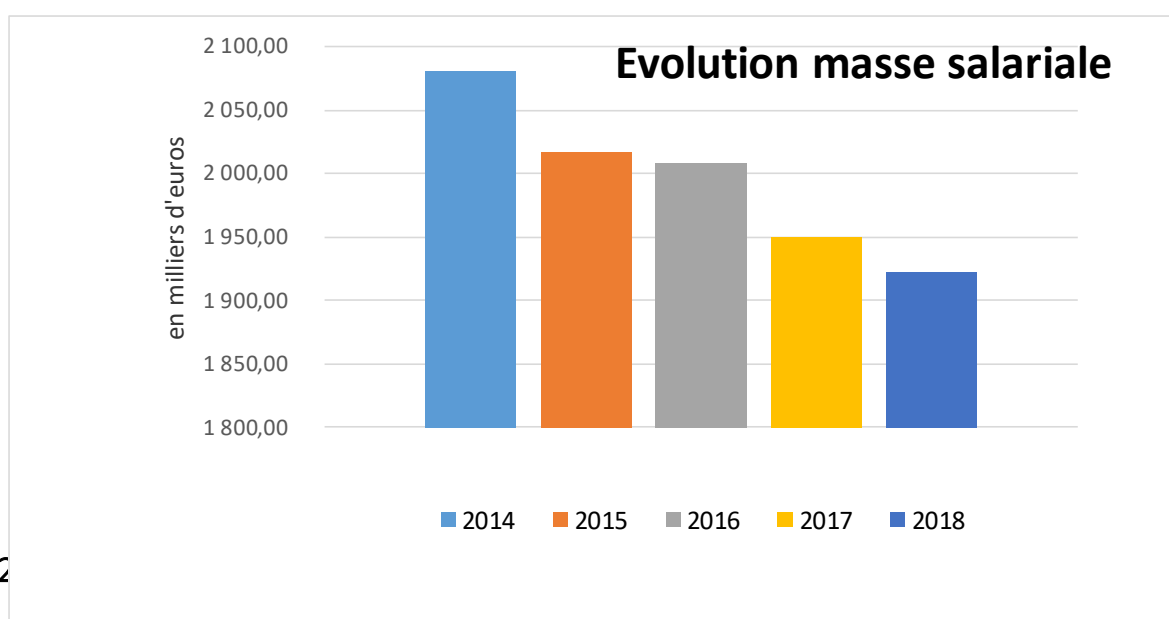
Les baisses des charges sont liées à plusieurs facteurs.

- En lien direct avec les transferts de compétences du restaurant scolaire vers la Covati, cette fois ci sur une année complète diminuant ainsi les charges de fonctionnement de 150 k€.
- Nous pouvons noter également suite à l'intervention du cabinet Juricia, nous avons pu obtenir des exonérations sur la taxe foncière soit 2 650€ de réduction.
- Une continuité de la baisse sur les factures d'eau, d'électricité et de gaz : - 21 500€

1.3 Zoom sur charges de personnels :

À la suite du transfert restauration scolaire au 01/09/2017, entre autres, on constate une baisse de la masse salariale.

Certains postes de contractuels ont été titularisés et des évolutions de carrières ont été faites.

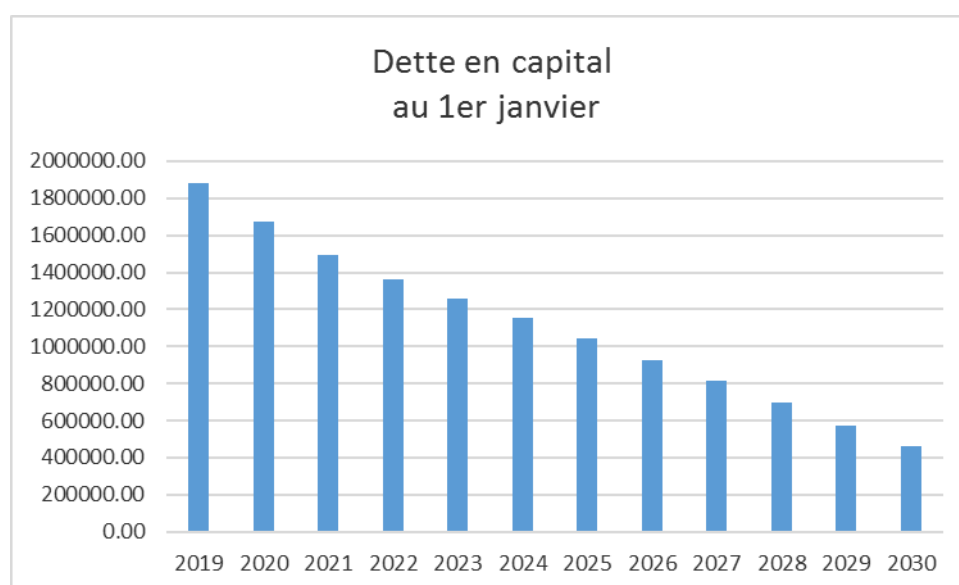


La population d'Is-sur-Tille estimée par l'INSEE au 1^{er} janvier 2019 est **de 4 413** habitants.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 représente 425€ par habitant contre 414 € au 1^{er} janvier 2018.

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'élève en 2019 à 251 045€ soit 57€ par habitant, contre 59€ en 2018.

| ETAT DE LA DETTE SUR 12 ANS | | | | | |
|-----------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|------------------|---------------|---|
| ANNEE | Dette en capital au 1er janvier | Annuités à payer pour l'exercice | Dont | | Variation d'annuités (Ex N-1) - (Ex N) |
| | | | Intérêts + Frais | Amortissement | |
| 2019 | 1879402.41 | 251 045.81 | 47 555.91 | 203 489.90 | 21 426.05 |
| 2020 | 1675912.51 | 222 337.92 | 40 562.26 | 181 775.66 | -28 707.89 |
| 2021 | 1494136.85 | 165 867.23 | 35 098.71 | 130 768.52 | -56 470.69 |
| 2022 | 1363368.33 | 136 848.68 | 32 218.31 | 104 630.37 | -29 018.55 |
| 2023 | 1258737.96 | 136 848.68 | 29 616.78 | 107 231.90 | 0.00 |
| 2024 | 1151506.06 | 136 848.68 | 26 936.81 | 109 911.87 | 0.00 |
| 2025 | 1041594.19 | 136 848.68 | 24 175.79 | 112 672.89 | 0.00 |
| 2026 | 928921.30 | 136 848.68 | 21 330.99 | 115 517.69 | 0.00 |
| 2027 | 813403.61 | 136 848.68 | 18 399.50 | 118 449.18 | 0.00 |
| 2028 | 694954.43 | 136848.68 | 15378.42 | 121470.26 | 0.00 |
| 2029 | 573484.17 | 120739.45 | 12405.63 | 108333.82 | -16 109.23 |
| 2030 | 465150.35 | 115369.64 | 9912.49 | 105457.15 | -5 369.81 |



3/ Les budgets annexes

3.1 Budget annexe de l'eau

| En K euros | 2015 | 2016 | 2017 | Prévisions 2018 |
|---------------------------------|------------|------------|------------|-----------------|
| Recettes réelles fonctionnement | 135 | 185 | 129 | 121 |
| Dépenses réelles fonctionnement | 5 | 7 | 11 | 11 |
| Solde | 130 | 178 | 118 | 110 |

| | | | | |
|---------------------------------|-------------|-----------|-------------|-----------|
| Recettes réelles investissement | 46 | 21 | 9 | 102 |
| Dépenses réelles investissement | 278 | 25 | 142 | 185 |
| Solde | -232 | -4 | -133 | -3 |

3.1 Budget annexe de l'assainissement

| En K euros | 2015 | 2016 | 2017 | Prévisions 2018 |
|---------------------------------|-----------|------------|------------|-----------------|
| Recettes réelles fonctionnement | 122 | 173 | 120 | 109 |
| Dépenses réelles fonctionnement | 38 | 39 | 19 | 23 |
| Solde | 84 | 134 | 101 | 86 |

| | | | | |
|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Recettes réelles investissement | 31 | 23 | 23 | 23 |
| Dépenses réelles investissement | 10 | 90 | 27 | 73 |
| Solde | 21 | 67 | 25 | 71 |

III. Les choix et les orientations budgétaires de notre commune

Prenant en considération ce cadre financier, l'exercice comptable 2019 verra une stabilité dans l'organisation du budget de fonctionnement communal.

Le transfert de propriété du bâtiment Château Charbonnel (siège de la COVATI) sera quasi neutre sur le budget de fonctionnement étant donné que les charges d'entretien étaient en grande partie refacturées aux différents utilisateurs.

Le transfert de la compétence piscine, comme chaque transfert de compétence, sera répercuté sur les attributions de compensation calculées au cours de la CLECT. Ainsi l'activité piscine représentera une charge « à vie » pour la commune de l'ordre de 170 000€

Les transferts permettent de rationaliser les coûts sur l'ensemble du territoire et participent au maintien du coefficient d'intégration fiscale.

La poursuite de la rénovation des bâtiments, des voiries et des actions au service de la population est également prévue.

1. Les orientations en matière de recettes

Cette année, la commune devrait bénéficier d'une stabilité des dotations de l'Etat et comme les années précédentes, nous ne souhaitons pas augmenter les taux des impôts ménages.

Les dégrèvements annoncés par l'Etat au niveau de la taxe d'habitation n'auront pas d'impact sur le budget 2019 de la commune. Une compensation sera reversée par l'Etat.

Cependant, nous n'avons pas beaucoup de précisions sur la revalorisation de cette compensation.

Les logements locatifs avenue Carnot sont en cours de construction. Leurs mises en locations et la gestion de ce parc immobilier vont être gérés par la commune. Ainsi l'amortissement des travaux de réhabilitation, déduction faite des subventions perçues, sera globalement compensé par les loyers perçus.

2. Les choix en matière de dépenses de fonctionnement

Nous veillerons à poursuivre la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de maintenir un niveau d'investissement cohérent avec l'équilibre budgétaire.

En matière de dépenses courantes, il s'agit de contenir l'augmentation des charges à caractère général.

Le principe adopté sera l'application, lorsque cela le nécessite, d'un taux d'augmentation du coût de l'inflation sur la base du réalisé de l'année N-1. Certaines charges sont déjà identifiées avec une forte augmentation : gaz, électricité, fioul.

Certains postes de dépenses seront maintenus au même niveau.

Concernant les charges de personnels, certains départs à la retraite ne seront pas remplacés et permettront aux agents à temps partiels qui le souhaitent d'augmenter leur temps de travail. Certaines tâches seront externalisées pour simplifier la gestion interne des services.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de dégager de l'autofinancement afin de financer nos projets d'investissements.

3. Les orientations en matière d'investissement

Au niveau de l'investissement, les projets en lien avec le contrat 100% Côte d'Or se poursuivent. L'année 2018 a permis de valider les projets de financement et de commencer les études. Les travaux auront lieu en 2019 et 2020 avec des niveaux élevés de subventions.

Les priorités d'investissement seront les suivantes :

- Dans la poursuite des études réalisées et des demandes de financements, rénovation d'un bâtiment communal : le gymnase Anatole France, démolition du centre de loisirs et rénovation de la cour d'école
- Poursuite des études pour la rénovation de l'asile Charbonnel et la Roseraie
- Aménagement du parc des Capucins : construction d'un préau, et d'une passerelle piétonne
- Poursuivre l'aménagement et la réfection des voiries et réseaux, en coordination avec le programme de voiries transmis par le Conseil Départemental ;
- Remplacement de matériel aux ateliers municipaux ;
- Poursuite de l'amélioration des cimetières ;

4. Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement :

EAU POTABLE

Elaboration d'un programme pluriannuel de travaux de renouvellement ou de renforcement du réseau de distribution.

Le calendrier des travaux d'extension de réseau budgétisé l'année passée a été décalé et sont donc de nouveau d'actualité pour le budget 2019 :

- Renouvellement de conduites et reprise des branchements (compteurs installés sur le domaine public lorsque cela est possible).
- Extension du réseau lié aux nouvelles constructions prévues à l'entrée sud de la commune

Pour information, il est également prévu des travaux de mise aux normes de la station de pompage. Ceux-ci seront financés par notre délégataire (La SAUR).

EAUX USEES (réseau exclusivement)

Elaboration d'un programme pluriannuel de travaux de renouvellement ou de renforcement du réseau. Le calendrier des travaux d'extension de réseau budgétisé l'année passée a été décalé et sont donc de nouveau d'actualité pour le budget 2019 :

- Renouvellement des conduites d'eaux usées
- Extension du réseau lié aux nouvelles constructions prévues à l'entrée sud de la commune

Pour information, le syndicat d'assainissement intercommunal IS-Marcilly prévoit la construction d'un local à la station d'épuration.